

# Fiche de Données de Sécurité

## DEGRAISSANT T.S.N.



Fiche du 12/6/2018, révision 2



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: DEGRAISSANT T.S.N.

Code commercial: A13060

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Dégraissant émulsionnant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

CORROBAN

404 Bd Jules Durand

76600 LE HAVRE

tel : +33 2 35 26 42 41

fax : + 33 2 35 26 86 76

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info@corroban.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA +33 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

⚠ Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P312 Appeler un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

A13060/2

Page n. 1 de 11

# Fiche de Données de Sécurité

## DEGRAISSANT T.S.N.



Aucune

Contient  
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphthalene <1%  
C9-11 ALCOOL ETHOXYLE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:  
Aucune

2.3. Autres dangers  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:  
Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances  
Donnée non disponible

3.2. Mélanges  
Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classification
>= 50%	Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphthalene <1%	Numéro	649-424-00-3	⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336 ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 EUH066
>= 20% - < 50%	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Numéro	649-327-00-6	Classification: non définie. Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
>= 1% - < 5%	TERPINEOL	CAS:	8000-41-7	⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
		EC:	232-268-1	⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 1% - < 5%	C9-11 ALCOOL ETHOXYLE	CAS:	68439-46-3	⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

Contenu du produit :

Hydrocarbures aromatiques	> 30 %
Hydrocarbures aliphatiques	15 - 30 %
Agents de surface non ioniques	< 5 %

Le produit contient Parfums

également :

Allergènes :

Agents conservateurs:

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.  
CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics - CAS: 64742-48-9

UE - TWA(8h): 1200 mg/m<sup>3</sup>, 184 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalene <1% - CAS: 64742-94-5

Travailleur professionnel: 12.5 mg/kg - Consommateur: 7.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 150 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 32 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 7.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

TERPINEOL - CAS: 8000-41-7

Travailleur professionnel: 5.0 mg/kg - Consommateur: 2.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 5.8 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.25 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 1.17 mg/kg - Consommateur: 0.42 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 5.8 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.25 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 2.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

TERPINEOL - CAS: 8000-41-7

Cible: Eau douce - valeur: 0.062 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.442 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.052 mg/kg

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 16.6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

# Fiche de Données de Sécurité

## DEGRAISSANT T.S.N.



Aucun  
Contrôles de l'exposition environnementale :  
Aucun  
Contrôles techniques appropriés  
Aucun

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide incolore	--	--
Odeur:	Hydrocarbure aromatique	--	--
Seuil d'odeur :	Non applicable	--	--
pH:	Non applicable	--	--
Point de fusion/ congélation:	< -20°C	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Donnée non disponible	--	--
Point éclair:	63 ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	Donnée non disponible	--	--
Inflammation solides/gaz:	Donnée non disponible	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	0,6% - 7,0%	--	--
Pression de vapeur:	Donnée non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Donnée non disponible	--	--
Densité relative:	0,87	--	--
Hydrosolubilité:	Emulsionnable	--	--
Solubilité dans l'huile :	Oui	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	Donnée non disponible	--	--
Température d'auto- allumage :	> 200°C	--	--

Température de décomposition:	Donnée non disponible	--	--
Viscosité:	Non applicable	--	--
Propriétés explosives:	Non	--	--
Propriétés comburantes:	Non	--	--

## 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Non applicable	--	--
Liposolubilité:	Non applicable	--	--
Conductibilité:	Donnée non disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Donnée non disponible	--	--

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

Donnée non disponible

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphthalene <1% - CAS: 64742-94-5

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 4688 mg/m3

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics - CAS: 64742-48-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg - Durée: 24h

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5000 mg/m3 - Durée: 8h

TERPINEOL - CAS: 8000-41-7

- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4.76 mg/l - Durée: 4h  
C9-11 ALCOOL ETHOXYLE - CAS: 68439-46-3
- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation > 20 mg/l - Durée: 4h  
Test: LD50 - Voie: Peau > 2000 mg/kg
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:  
Test: NOEL = 250 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;  
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;  
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;  
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;  
e) mutagénicité sur les cellules germinales;  
f) cancérogénicité;  
g) toxicité pour la reproduction;  
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;  
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;  
j) danger par aspiration.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphthalene <1% - CAS: 64742-94-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EL50 Daphnie > 3 mg/l - Durée h: 48

Point final: NOEC Pseudokirchneriella subcapitata = 2.5 mg/l - Durée h: 72

Point final: EL50 Pseudokirchneriella subcapitata = 11 mg/l - Durée h: 72

Point final: LL50 Oncorhynchus mykiss > 2 mg/l - Durée h: 96

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics - CAS: 64742-48-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LE0 Daphnie = 1000 mg/l - Durée h: 48

Point final: EbL50 Pseudokirchneriella subcapitata = 1000 mg/l - Durée h: 72

Point final: LE0 Pseudokirchneriella subcapitata = 1000 mg/l - Durée h: 72

Point final: LL0 Oncorhynchus mykiss = 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC Pseudokirchneriella subcapitata = 1000 mg/l - Durée h: 72

Point final: NOEC Daphnie = 0.18 mg/l - Durée h: 504

Point final: NOEC Oncorhynchus mykiss = 0.10 mg/l - Durée h: 672

TERPINEOL - CAS: 8000-41-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Daphnie = 73 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 Daphnie = 73 mg/l - Durée h: 48

Point final: NOEC Daphnie = 40 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 Pseudokirchneriella subcapitata = 68 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:  
basé sur le taux de croissance

Point final: EC50 Pseudokirchneriella subcapitata = 17 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:  
basé sur la biomasse

Point final: NOEC Pseudokirchneriella subcapitata = 3.9 mg/l - Durée h: 72

C9-11 ALCOOL ETHOXYLE - CAS: 68439-46-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48  
Point final: EC50 Algues > 1 mg/l - Durée h: 72  
Point final: EC50 Bactéries nitrifiantes = 410 mg/l - Durée h: 4

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalene <1% - CAS: 64742-94-5

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: Donnée non disponible - Durée: 28 jours - %: 50 - Remarques: Donnée non disponible

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics - CAS: 64742-48-9

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: Donnée non disponible - Durée: 28 jours - %: 80 - Remarques: OECD 301F

TERPINEOL - CAS: 8000-41-7

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: Donnée non disponible - Durée: 28 jours - %: 80 - Remarques: Donnée non disponible

C9-11 ALCOOL ETHOXYLE - CAS: 68439-46-3

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: Production de CO2 - Durée: 28 jours - %: 60 - Remarques: OECD 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

C9-11 ALCOOL ETHOXYLE - CAS: 68439-46-3

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Donnée non disponible Donnée non disponible - Durée: Donnée non disponible - Remarques: Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalene <1% - CAS: 64742-94-5

Mobilité dans le sol: Mobile - Test: Donnée non disponible Donnée non disponible - Durée: Donnée non disponible - Remarques: Donnée non disponible

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics - CAS: 64742-48-9

Mobilité dans le sol: Pas mobile - Test: Donnée non disponible Donnée non disponible - Durée: Donnée non disponible - Remarques: Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

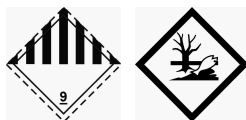
**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 3082

IATA-UN Number: 3082

IMDG-UN Number: 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

IATA-Shipping Name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

IMDG-Shipping Name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.



- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Class: 9  
ADR - Numéro d'identification du danger : 90  
IATA-Class: 9  
IATA-Label: 9  
IMDG-Class: 9
- 14.4. Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: III  
IATA-Packing group: III  
IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Oui  
IMDG-Marine pollutant: Marine Pollutant
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary risks: -  
ADR-S.P.: 274 335 375 601  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (-)  
IATA-Passenger Aircraft: 964  
IATA-Subsidiary risks: -  
IATA-Cargo Aircraft: 964  
IATA-S.P.: A97 A158 A197  
IATA-ERG: 9L  
IMDG-EmS: F-A , S-F  
IMDG-Subsidiary risks: -  
IMDG-Stowage and handling: Category A  
IMDG-Segregation: -
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Donnée non disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte des phrases cités à la section 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

# Fiche de Données de Sécurité

## DEGRAISSANT T.S.N.



Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.